



PARTI SOCIALISTE

SECTION PARIS 13^e OUEST

HADOPI : SURVEILLER ET PUNIR

Après un feuilleton de deux ans et de nombreux rebondissements, le projet de loi contre le téléchargement illégal – "loi HADOPI" - a été adopté mardi dernier par les députés. Un vote définitif aura lieu à l'Assemblée Nationale le 22 septembre, dont l'issue ne fait aucun doute. Et pourtant, Hadopi n'est pas la réponse appropriée aux difficultés de l'industrie musicale : les libertés sont attaquées, la création n'est pas aidée.

Une loi périmée et inapplicable

Avant même d'être publiée, Hadopi est déjà largement dépassée du point de vue technologique. Des solutions pour la contourner sans difficulté existent, et certains sites Internet proposent même des "antidotes Hadopi" pour télécharger sans s'exposer. C'est paradoxalement à cause de l'Hadopi que des techniques "sécurisées" sont développées depuis deux ans. Les 5 millions d'internautes qui téléchargent régulièrement ont peu de chances de recevoir un e-mail de l'Hadopi. Enfin, l'identification par l'adresse IP est loin de constituer une garantie, avec la multiplication des réseaux Wifi ou la mise en place de systèmes de brouillage.

Une loi inutile

Censée répondre aux difficultés économiques rencontrées par les maisons de disque, cette loi se révèle pourtant incapable de résoudre le cœur de la crise : comment aider cette industrie à inventer un nouveau modèle économique, viable, pour les contenus multimédia en ligne ? Comment créer une synergie entre la Toile et la création artistique ?... Hadopi est un dispositif destiné à surveiller et punir les utilisateurs d'Internet.

Une loi liberticide

Après deux avertissements (un e-mail et une lettre recommandée), les "pirates" passeront devant la justice. Or, pour lever les objections du Conseil Constitutionnel, le gouvernement a décidé que cette dernière étape se ferait par la procédure de l'"ordonnance pénale", dans laquelle les droits de la défense seront très réduits. Nous condamnons ce choix liberticide.

Au lieu de s'enfermer dans une posture répressive et archaïque, il nous faut inventer les nouveaux modes de rémunération de la création, qui soient adaptés à l'ère numérique dans laquelle nous vivons. La création artistique et la démocratisation culturelle sont deux objectifs de gauche qui doivent être poursuivis et non opposés. Ainsi, le Parti Socialiste souhaite apporter des réponses constructives et innovantes, à trois niveaux :

- A court terme, le groupe Socialiste à l'Assemblée a déposé un nouveau recours devant le Conseil Constitutionnel, qui avait déjà invalidé en juin dernier une partie du premier texte. Le PS se bat pour que les passages liberticides de la loi soient encore amendés.

- A moyen terme, le Parti Socialiste appelle à l'organisation d'états généraux de la Culture pour mener à bien ce débat et faire des propositions alternatives afin de rassembler (au lieu de les opposer) internautes et professionnels de la Culture.

- A long terme, le Parti Socialiste propose de repenser le droit d'auteur par rapport aux espaces de gratuité, afin de mieux le préserver. Les auteurs doivent être rémunérés pour l'exploitation de leurs œuvres sur les nouveaux canaux de diffusion numérique (Internet, téléphone portable...). Pour cela, nous proposons la mise en place d'une contribution créative :

- inspirée de la licence globale ou de la redevance télé et reconnaissant à chacun le droit de partager les contenus musicaux de son choix
- les abonnés à Internet payent une contribution mensuelle de quelques euros, et participent ainsi au financement de la culture et des artistes, la répartition des fonds collectés se faisant selon les principes des droits d'auteur
- ils obtiennent l'autorisation d'échanger ou de copier les œuvres musicales à des fins non lucratives.



Coupon à découper et à retourner à la Section 13^e Ouest

41 rue Bobillot 75013 Paris • www.ps-paris13ouest.org

section@ps-paris13ouest.org • Tél. 01 45 89 88 63

Je souhaite devenir sympathisant Je veux adhérer au Parti Socialiste

Prénom

Nom

Adresse

Code postal

Ville

Tél.

Email